CentraleSupélec

ECOLE NATIONALE D'INGENIEURS
DE MONASTIR

CONVENTION

Entre

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir, établissement sous la loi tunisienne, ci-après dénommée l'ENIM, domiciliée à avenue IBN EL JAZZAR Monastir 5019, Tunisie,

représentée par son Directeur, Monsieur Tarak BOURAOUI,

et

CENTRALESUPELEC, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, ci-après dénommée CS, domiciliée 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette, France,

représentée par son directeur, Monsieur Hervé BIAUSSER,

ci-après dénommées conjointement Les Parties

Alors que les Parties :

Sont des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de haut niveau reconnus internationalement dans les domaines de la formation et de la recherche en Sciences de l'Ingénieur et des Technologies, ainsi que de leur Management,

sont des établissements dédiés à la formation des futurs professionnels d'entreprises et d'organisations, privées et publiques, connectés sur la Société du XXIème siècle et de ses défis,

ont développé des relations durables de coopération qu'ils souhaitent prolonger et développer.

Alors que CS est membre fondateur de l'Université Paris-Saclay, créée au 29 Décembre 2014, regroupant sur le plateau de Saclay 18 établissements d'enseignement supérieur et instituts de recherche, listés en annexe 1.

Alors que l'Université Paris-Saclay délivre au nom de ses membres opérateurs les Diplômes Nationaux de Master et de Doctorat.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les modalités et le contenu du programme d'accueil d'étudiants de l'ENIM à CS, ci-après dénommé **le Programme**.

Il est convenu entre les Parties ce qui suit :

Article 2 : Candidature

Après sélection par l'ENIM, les étudiants inscrits à la deuxième année de la formation d'ingénieurs de l'ENIM peuvent candidater à suivre un programme de deuxième année de Master de l'Université Paris-

Saclay dont CS est référent (liste en Annexe 2). La procédure d'admission restera en conformité avec les procédures établies pour chaque Master considéré.

Article 3 : Durée

Un étudiant de l'ENIM admis par le jury du Master considéré effectuera sa scolarité principalement à CS mais aussi chez les partenaires du Master selon le calendrier universitaire du Master. Le stage de fin d'étude devra avoir une durée de 3 à 4 mois.

Article 4 : Inscription et Frais de scolarité

Les étudiants sélectionnés pour le programme s'inscrivent à CS et à l'ENIM. Ils doivent donc procéder aux formalités d'inscription auprès des deux Parties selon leurs procédures et calendriers respectifs.

Les étudiants sélectionnés devront s'acquitter des frais de scolarité à CS pour les programmes de Master. Les tarifs 2017-2018 sont rappelés en Annexe 3 pour information. Cependant, en raison de la relation de collaboration liant les parties, CS accepte de réduire ses frais de scolarité pour ses programmes de Master internationaux, dont elle est référente, pour les porter au même montant que les frais de scolarité de ses propres étudiants sur la formation ingénieur (soit 3500€/an en 2017).

Dans tous les cas, les étudiants devront prendre en charge les frais d'assurance, de logement et de services annexes (badge, accès bibliothèque…). Ils seront en revanche totalement exonérés des frais de l'inscription à l'ENIM.

Article 5 : Nombre

Le nombre d'étudiants de l'ENIM qui seront retenus dans ce cadre sera limité à quatre (4) par année scolaire.

Article 6 : Diplôme

Sous condition de succès des étudiants, ce programme délivre à l'issue de la formation le diplôme national de Master de l'Université Paris-Saclay.

Le diplôme national d'ingénieur de l'ENIM est aussi délivré sous condition de succès au diplôme de Master de l'Université Paris-Saclay et conformément à la règlementation en vigueur.

Article 7 : Rattrapage ou abandon

En cas d'échec à l'obtention du diplôme associé au programme, les étudiants de l'ENIM seront soumis aux mêmes règles que les étudiants engagés dans le Master considéré. Ils devront ainsi passer les rattrapages et se conformer aux exigences des commissions d'évaluation.

En cas d'abandon du programme, les étudiants de l'ENIM pourront ré-intégrer l'ENIM en dernière année.

Article 8 : Règlement des études

Durant leur scolarité à CS, les étudiants sont soumis au règlement des études de CS. Notamment, ils s'engagent à suivre intégralement les enseignements et à se soumettre aux contrôles et examens institutionnels.

Article 9 : Notes et Relevés

CS s'engage à communiquer l'ensemble des résultats pédagogiques, le rapport de stage et le compte rendu de la soutenance du stage de fin d'études au Directeur des études de l'ENIM en vue de la délivrance du diplôme de l'ENIM.

Article 10 : Logement

CS proposera aux étudiants retenus, dans la limite des places disponibles, des logements en résidences réservées aux étudiants Master.

Article 11 : Bourses

Pour aider les étudiants retenus à supporter les frais inhérents à la mobilité (frais de scolarité, frais de voyage, frais de séjour, frais de logement), CS présentera les systèmes de bourses possibles, notamment les bourses d'excellence de l'Université Paris-Saclay, et fera de son mieux pour soutenir les dossiers de candidature à ces bourses.

Article 12 : Autres Programmes

CS propose par ailleurs des formations de Spécialité (3ème année de la formation ingénieur) sanctionnées par un diplôme d'établissement de Master of Science ainsi que des Semestres de formation en anglais valorisés par des Crédits.

Dans le cas d'un intérêt pour ces formations, l'ENIM et CS devront en fixer ensemble les termes et conditions dans le cadre d'un addendum à la présente convention.

Article 13 : Durée

La présente convention est signée pour une durée de trois (3) ans, à compter de sa signature et peut être renouvelée par écrit après évaluation par les Parties et conformément aux procédures en vigueur.

Article 14 : Modification, Litige et Dénonciation

Toute modification ne peut intervenir que par avenant signé par les Parties.

La présente convention est soumise aux lois et règlements français.

En cas de litige, les Parties s'engagent à œuvrer pour un accord à l'amiable. En cas de litige persistant, il sera porté devant le tribunal compétent en France.

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par une des parties, sous réserve de respect d'un préavis de six mois. La dénonciation n'a pas d'effet rétroactif sur les étudiants de l'ENIM déjà admis.

Fait en deux exemplaires.

A Monastir, Tunisie, le 12.06.2017	A Gif-sur-Yvette, France, le 29.05.2017
Le Directeur de L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir	Le Directeur de CentraleSupélec
Tarak BOURAOUI	Hervé BIAUSSER

Annexe 1

Membres de l'Université Paris-Saclay

Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
Ecole Centrale-Supélec (CentraleSupélec)
Ecole des hautes études commerciales (HEC Paris)
Ecole normale supérieure de Paris-Saclay (ENS Paris-Saclay)
Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA ParisTech)
Ecole polytechnique (X)
Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES –ENSAEParisTech)
Institut des hautes études scientifiques (IHES)
Institut Mines-Télécom (IMT TelecomParisTech - TelecomSudParis)
Institut national de la recherche agronomique (INRA)
Institut national de la recherche en informatique et automatique (INRIA)
Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
Institut d'optique graduate school (IOGS)
Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement AgroParisTech (APT)
Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA)
Université Paris-Sud (UPSud)
Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ)

Annexe 2

Liste des formations de Masters internationaux Paris-Saclay dont CS est référent

Enseignement en anglais :
M2 Advanced Materials Engineering
M2 Nuclear Energy - Operations
M2 Nuclear Energy - Decommissioning & Waste Management
M2 Modélisation et Simulation en Mécanique des Structures et Systèmes Couplés
M2 Decision support and business of intelligence (Erasmus Mundus)
M2 Advance Wireless Communication Systems

Enseignement en français :
M2 Ingénierie de la Conception
M2 Optimisation des Systèmes industriels & logistiques
M2 Géo-mécanique : Ouvrages, Eau, réservoirs.

Liste des formations de Masters nationaux Paris-Saclay dont CS est référent

Enseignement en français :
M2 Sciences Thermiques
M2 Procédés pour l'énergie
M2 Mécanique, Aéronautique et Spatial

Annexe 3

Frais de scolarité Applicables aux Programmes de CentraleSupélec en 2017-2018

Cycle ingénieur : 3 500€/an
Année de Spécialité 3A : 15 000€/an
Masters Paris-Saclay internationaux dont CS est référent : 6 000€/an (sauf Erasmus Mundus 8 000€ et Nuclear Energy 12 000€ ou 8 000€)
Masters Paris-Saclay nationaux dont CS est référent : 256€/an